



## DECLARATION UE DE CONFORMITE

Nous :

**Bouygues Telecom SA**  
37-39, rue Boissière  
75 116 Paris

déclarons sous notre seule responsabilité que le produit ci-dessous, objet de la présente déclaration :

NOM DU PRODUIT	:	Décodeur TV Bbox Sensation
TYPE DU PRODUIT	:	RTI422-320 BYT
FAMILLE DE PRODUIT	:	Set Top Box

mis sur le marché à partir de son début de production jusqu'au 13 juin 2017 est conforme aux exigences essentielles des directives européennes suivantes:

- R&TTE : DIRECTIVE 1999/5/CE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 9 Mars 1999 concernant les équipements hertziens et les équipements terminaux de télécommunications et la reconnaissance mutuelle de leur conformité
- Ecoconception :
  - DIRECTIVE 2009/125/CE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie (refonte).
  - RÈGLEMENT (CE) N° 1275/2008 DE LA COMMISSION du 17 décembre 2008

en conformité avec les normes harmonisées ou les réglementations européennes suivantes :

- |   |                      |
|---|----------------------|
| • EN 60065:2002+A1:2006+A11:2008+A2:2010+A12:2011 | EN 62311:2008        |
| • EN 55013:2001+A1:2003+A2:2006                   | EN 55020:2007        |
| • EN 55022:2010                                   | EN 55024:2010        |
| • EN 61000-3-2:2006+A1:2009+A2:2009               | EN 61000-3-3:2008    |
| • EN 301489-1 v.1.8.1                             | EN 301489-17 v.2.1.1 |
| • EN 300328 v.1.7.1                               |                      |

mis sur le marché à partir du 13 Juin 2017 est conforme aux exigences essentielles des directives et aux règlements européens suivants :

- RED : DIRECTIVE 2014/53/UE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 16 avril 2014 relative à l'harmonisation des législations des Etats membres concernant la mise à disposition sur le marché d'équipements radioélectriques et abrogeant la directive 1999/5/CE
- Ecoconception :
  - DIRECTIVE 2009/125/CE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie (refonte).
  - RÈGLEMENT (CE) N° 1275/2008 DE LA COMMISSION du 17 décembre 2008 modifié par le RÈGLEMENT (UE) N o 801/2013 DE LA COMMISSION du 22 août 2013
  - RÈGLEMENT (CE) N o 278/2009 DE LA COMMISSION du 6 avril 2009 portant application de la directive 2005/32/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité hors charge et au rendement moyen en mode actif des sources d'alimentation externes
- ROHS : DIRECTIVE 2011/65/UE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (refonte)

en conformité avec les normes harmonisées ou réglementations européennes suivantes :

- |                                       |                                      |
|---------------------------------------|--------------------------------------|
| • EN 50564:2011                       | EN 50563:2011+A1:2013                |
| • EN 60065:2014+A11:2017              | EN 50581:2012                        |
| • EN 62311:2008                       | EN 62479:2010                        |
| • EN 61000-3-2-2014                   | EN 61000-3-3-2013                    |
| • EN 55032:2015                       | EN 62368-1 :2014 <sup>(Note)</sup>   |
| • Draft EN 301 489-1 V2.2.0 (2017-03) | Draft EN 301 489-17 V3.2.0 (2017-03) |
| • EN 300 328 V2.1.1 (2016-11)         | EN 303 340 V1.1.2 (2016-09)          |

*Note : concerne la télécommande*

A Paris, le

**1 8 OCT. 2018**

Au nom de Bouygues Telecom

Jean-Christophe Réversat

Directeur Développement Produits Fixes et Plateformes de Service

**Bouygues Telecom**

Siège social : 37-39, rue Boissière

75116 PARIS

SA au capital de 712 588 399,56 €

R.C.S. PARIS 397 480 930